

du 17 Avril au 10 Mai 2009

43^{ÈME} SALON PHOTOGRAPHIQUE D'ALLAUCH C O N C O U R S P H O T O

Doté de plus de 2000€ de prix,
organisé par

PHOCAL

PHOTOGRAPHIES ET CREATIVITÉS D'ALLAUCH

avec la participation de la MAIRIE d'ALLAUCH et du CONSEIL GENERAL 13 (BOUCHES-DU-RHÔNE)

sous le haut patronage de la FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE n° 2009-08,

sous le patronage de l'UNION RÉGIONALE PHOTOGRAPHIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE (URPPACA)
n° 2009-PHOC.02,

avec le LABEL ISF 2009/07;

avec le concours de l'UNION DES PHOTOGRAPHES CRÉATEURS-MÉDITERRANÉE

et du SYNDICAT DES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS DE PROVENCE

C A L E N D R I E R

- Date limite de réception : **Vendredi 20 Mars 2009.**
- Jugement : **4 Avril 2009.**
- Notifications : **11 Avril 2009.**
- Vernissage et lecture du palmarès : **Vendredi 17 Avril 2009 à 19 Heures.**
- Le même soir, rencontre débat autour de l'œuvre et de la démarche photographique de l'Invité d'Honneur du Salon, le photographe **Guy Le Querrec.**
- Exposition Galerie du Vieux Bassin : **du 17 Avril au 10 Mai 2009.**
- Clôture du Salon : **Dimanche 10 Mai 2009 au soir.**
- Retour des photos avec envoi du catalogue : **2 Juin 2009.**

M E M B R E S D U J U R Y

NOIR ET BANC

Mario GARGIULO
Professeur de Photographie – Marseille
Pierre PEDELMAS
M.F.I.A.P – Auteur Photographe – Mirepoix
Dominique TUILARD
M.F.I.A.P – Club de Pithiviers

Suppléante :
Claire TATARKOVIC – PHOCAL

COULEUR PAPIER

Pierre CIOT
Photo-reporter journaliste, secrétaire national UPC
Serge DISSOUBRAY
E.F.I.A.P – C.A.P de Champagne-sur-Seine
Georges RINAUDO
Responsable Galerie de la Fontaine Obscure,
Aix-en-Provence

Suppléant :
Jacques FILIU – PHOCAL

Responsable Manifestation : Jean-Louis AMOROSO – Président de PHOCAL

Maison de la vie associative – Bastide de Fontvieille – BP 108 – 13718 Allauch Cedex

Renseignements : Maison du Tourisme Louis Ardissonne : 04 91 10 49 20

Contact : concours@phocal.org – Site : www.phocal.org



REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 :

Le concours est ouvert aux photographes de tous les pays, amateurs, Clubs ou individuels et comprend trois sections:

- **Section A :** Thème libre en **Noir et Blanc**.
- **Section B :** Thème libre en **Couleur papier**.
- **Section C :** **Thème imposé :** Photos de spectacle.

Exprimer avec une série cohérente de quatre images, chacune montée sur un support 30×40cm, une vision personnelle d'un spectacle, originalité de la prise de vues, restitution de l'ambiance, attitudes, expressions, lumières, environnement, etc...

Il sera tenu compte de la manière de présenter esthétiquement le sujet traité et de la qualité de l'enchaînement visuel.

Article 2 :

Chaque concurrent peut participer à l'une ou l'autre des sections ou aux trois réunies. Le nombre d'épreuves pour les sections A et B est limité à 3 par auteur, et doit être de 4 pour la section C (soit un maximum de **10 photos** par envoi). Attention, pour les clubs, **la totalité de l'envoi** sera de 50 photos **maximum**, réparties de la façon suivante :

- pour les sections A et B, 30 photos au total, en respectant le quota de 3 photos maximum par auteur;
- pour la section C - thème imposé - envoi maximum de 5 séries de 4 images, soit 20 photos au total.

Un même auteur ne peut participer à la fois en individuel et en envoi de club.

Article 3 :

Les épreuves seront montées sur un support en carton rigide (épaisseur maxi de 2 mm) d'un format hors-tout impérativement égal à 30×40 cm, **sans aucun système d'accrochage**. Le format du tirage est libre à l'intérieur du 30×40cm, le plus petit côté ne devant pas être inférieur à 13cm. Toute épreuve présentée autrement (format non respecté, attaches métalliques, support bois, métal, sous-verre avec pinces...) sera refusée.

Article 4 :

Chaque épreuve Noir et Blanc ou Couleur papier, devra mentionner (au verso, en haut et à gauche) le nom et l'adresse de l'auteur, le titre et le N° d'ordre du bulletin de participation, après la lettre de la section correspondante (Ex : A1, A2, ..., B1..., etc.) Pour la section C, chaque photo mentionnera un titre unique pour la série, suivi du numéro d'ordre de présentation (C1, C2, C3, C4).

Les supports ne doivent comporter aucune inscription côté photo.

Article 5 :

Le droit forfaitaire de participation, comprenant les frais de retour, est fixé à 10 € par auteur et 20 € par Club, en chèque postal ou bancaire, établi à l'ordre de PHOCAL. Aucun autre moyen de paiement ne sera admis, sauf coupons internationaux pour l'étranger (8 CRI par auteur et 16 CRI par Club).

Article 6 :

Toute épreuve non identifiée ou non accompagnée du droit d'inscription, ne sera ni jugée, ni retournée.

Article 7 :

Les photos déjà sélectionnées ou primées lors de nos précédents Salons, ne seront pas acceptées.

Article 8 :

Sauf instructions contraires, les organisateurs se réservent le droit de pouvoir reproduire les épreuves présentées, uniquement dans le cadre des besoins du Salon et aux seules fins non commerciales de promotion ou rétrospective de la manifestation, et ce, sans que puissent être réclamés des droits d'auteurs.

Les photos primées sont susceptibles de figurer sur le site Internet du Club (www.phocal.org) ; les auteurs qui ne souhaiteraient pas voir leurs images reproduites devront signaler cette restriction au verso de l'épreuve et sur le bordereau de participation.

La qualité des images numériques peut être parfois affectée à l'impression, dans l'éventualité d'une reproduction sur le catalogue.

Article 9 :

Les auteurs sont seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent, notamment pour les photos réalisées avec des modèles.

Article 10 :

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Article 11 :

Les envois devront être effectués par la Poste, en port payé, dans un emballage solide et fonctionnel, réutilisable pour le retour des épreuves. Utiliser pour des raisons pratiques d'étiquetage et de réexpédition, les papillons figurant au bas du bordereau d'inscription. Les colis en provenance de l'étranger ne devront pas excéder 2Kg.

Joindre une enveloppe timbrée et adressée pour les notifications, ou indiquer votre adresse E-mail sur le bordereau.

Pour les candidats locaux et régionaux, les photos emballées comme précisé ci-dessus pourront être déposées (jusqu'au 20 mars 2009 inclus), et retirées (à partir du 2 Juin 2009) à la maison du Tourisme, Esplanade Frédéric Mistral (Allauch village), aux heures d'ouverture, y compris le samedi et le dimanche (04 91 10 49 20) et à la Maison de la vie associative, Bastide de Fontvieille, Route des 4 Saisons, du Lundi au Vendredi, aux heures de bureau (04 91 07 81 79).

Article 12 :

Pour chacune des sections, A-B-C, 3 Prix et 3 Mentions seront respectivement attribués. Un même auteur ne pourra être primé qu'une fois par section. Toutefois des prix spéciaux viendront récompenser:

- le concurrent demeurant dans les Bouches du Rhône ayant obtenu la meilleure place, dans l'une ou l'autre des sections, parmi les participants issus du département. (Prix de la Maison de la vie associative)
- le Club de la Région le mieux classé recevra un bon pour 10 agrandissements professionnels couleur, en 30×45cm, offert par le laboratoire **PICTO Méditerranée**
- éventuellement, le meilleur travail d'auteur (Prix PHOCAL), pour l'homogénéité dans la qualité des images présentées dans chacune des sections.

Article 13 :

Le jury sera composé de personnalités compétentes du monde photographique professionnel et associatif ; ses décisions seront sans appel. Les lauréats seront avisés individuellement par les organisateurs. Les résultats seront consultables sur le site : **www.phocal.org**.

Un catalogue du Salon sera joint aux épreuves lors de la réexpédition, pour tous les participants, ainsi que des vignettes, pour les photos sélectionnées.

Article 14 :

Les cas non prévus par le règlement sont de la seule compétence du Jury ou des organisateurs.

Article 15 :

Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer des épreuves, implique la complète acceptation du présent règlement.

Partenariat et Mécénat



Le 43^{ème} Salon Photographique d'Allauch a bénéficié, pour l'organisation générale de la manifestation ou la dotation des prix du Concours Amateur National et de la loterie de la Foire à la Photo, de l'aide :

Des Collectivités :

Conseil Régional PACA – Conseil Général des Bouches du Rhône – Mairie d'Allauch – Maison du tourisme d'Allauch – Musée d'Allauch – Maison de la vie associative d'Allauch – Service communication et Services techniques – Syndicat d'Initiative d'Allauch – Union des Photographes Créateurs méditerranée – Syndicat des Photographes Professionnels de Provence.

Ainsi que des firmes ou sociétés :

ART 152, Auchan Aubagne (photo) – Chasseur d'Images – Photo Fan – Champion S^t-Barnabé – Epson France – FNAC Valentine – France Bleu Provence – Fuji Film France – Ilford – Images en Manœuvre – Japan Diffusion – MX2 – PICTO Méditerranée – Planète Saturne la Valentine – Provence Chips – Réponses PHOTO – Sud Graphic.

19ème Foire Photographique, occasion, collection, édition...

Dimanche 26 avril 2009

- Des milliers de pièces de collection ou d'occasion
- Une ambiance conviviale
- De bonnes affaires
- Plus de 80 exposants européens
- 300 mètres d'emplacements
- 1000 visiteurs

Super loterie

couplée avec le billet d'entrée

ALLAUCH – Gymnase du complexe sportif Jacques Gaillard de 8h30 à 17h30
Renseignements : Pascal BOUSQUET : 04 91 74 17 21 – 06 78 49 26 11
e-mail : foire@phocal.org – web: <http://www.phocal.org>

